



Objet : Restauration des Grandes Orgues de l'abbatiale Saint-Sever (40)
Affaire suivie par :

Je, soussigné, Thierry SEMENOUX, Maître d'œuvre, certifie que les travaux de restauration de l'orgue de tribune de l'église abbatiale de Saint-Sever, ont été réalisés en temps et en heures et selon les règles de l'art par la Manufacture Languedocienne des Grandes Orgues (Monsieur Charles Sarélot, facteur d'orgues-gérant).

Ces travaux, placés sous Maîtrise d'Ouvrage-Commune, ont permis de retrouver toutes les qualités de l'orgue, protégé par classement au titre des Monuments Historiques, construit au XIXème siècle par le facteur Aristide Cavallé-Coll dans le respect de son évolution historique. Il faut noter en particulier le soin apporté à la restauration des sommiers et de l'alimentation, et des réglages mécaniques. Cela a permis de remettre particulièrement en valeur la remarquable harmonie d'origine, préservée, et que l'on redécouvre maintenant comme lors de l'inauguration de l'orgue en 1890.

Pour servir à qui de droit,

Bordeaux, le 20 avril 2008

